



## EDITO

Saison oblige, notre nouveau numéro de la Lettre d'Information de CDH traite bien évidemment de viticulture et des risques liés à ce type de culture. Il est vrai que désormais nos implantations régionales (CDH SUD OUEST à Toulouse, CDH SUD EST à Lyon et CDH GRAND OUEST à Angers) nous permettent d'être les seuls experts spécialistes présents au cœur des principaux bassins de production viticole.

Actualité oblige, nous ne pouvons rédiger ce numéro sans parler de l'affreuse épidémie de maladie à virus Ebola qui touche l'Afrique de l'Ouest. Aussi, c'est sous la forme de questions – réponses que nous avons souhaité vous fournir quelques précisions techniques sur cette pathologie, à partir de sources fiables (OMS, Ministère de la Santé etc.) et sans mise en scène ou emphase journalistique.

Enfin, technologie oblige, nous vous dirons quelques mots sur l'utilisation de la visio conférence chez CDH EXPERTISES pour réduire les coûts d'expertise tout en améliorant la qualité de celles-ci.

Alors excellente lecture et à très bientôt.

P. Baudin ■

## sommaire



### Santé

Questions-réponse sur la maladie à virus Ébola



### Agriculture

Les vendanges: Une étape primordiale qui comporte de nombreux risques



### Actualité CDH

Nouvelle technologie: Comment réduire le coût des expertises tout en améliorant leur efficacité

-  Agriculture
-  Agro alimentaire
-  Santé
-  Chevaux
-  Environnement
-  Productions animales

CDH EXPERTISES sur Facebook et LinkedIn : vous voulez connaître en temps réel notre actualité, réagir, nous faire part de vos commentaires





## QUESTIONS – RÉPONSE SUR LA MALADIE A VIRUS EBOLA

**La maladie à virus Ebola est une maladie grave, souvent mortelle chez l'homme. Son taux de létalité moyen est de 50% mais a pu atteindre 90% au cours des épidémies précédentes.**

Elle est due à une famille de virus « Filoviridae » présents chez des chauves souris frugivores (qui se nourrissent de fruits). Celles-ci hébergent le virus sans être malades (porteurs sains) et le transmettent directement ou indirectement à l'homme. La transmission directe se fait par le sang, des organes, la salive d'animaux infectés et ramassés, voire consommés par certaines populations. La transmission indirecte se fait par le biais de cadavres de singe, d'antilope, morts de la maladie et ramassés pour la consommation de leur chair.

### **Comment se transmet l'infection entre homme?**

La transmission interhumaine survient à la suite de contacts directs avec du sang, des sécrétions, des liquides biologiques (salive, larmes, sueurs) de personnes infectées ou, de manière indirecte par le biais de surfaces ou de matériaux (par exemple, linge de lit, vêtements) qui ont été contaminés par ce type de liquides.

### **Une personne en phase d'incubation peut elle transmettre le virus ?**

Selon l'OMS, la durée d'incubation de la maladie varie de 2 à 21 jours. Tant qu'elles ne présentent pas de symptômes, les personnes infectées ne sont pas contagieuses.

### **Le virus peut il se propager par voie aérienne ?**

La transmission par voie aérienne n'a jamais été documentée lors d'une épidémie chez l'homme, mais ce risque ne peut être exclu lors des manœuvres de soins de patients générant des aérosols.

### **Quelles personnes sont le plus exposées au virus ?**

Dans les pays où sévit l'épidémie, les personnes les plus exposées sont:

- les agents de santé;
- les membres de la famille ou toute autre personne ayant des contacts proches avec les sujets infectés;
- les parents ou amis en contact direct avec le corps du défunt lors des rites d'inhumation

### **La maladie à virus Ebola peut elle atteindre la France ?**

Le Ministère de la Santé n'exclut pas ce scénario mais le limite, actuellement, au cas d'une personne infectée revenant sur le territoire national. Néanmoins, cette éventualité représente un risque majeur en établissement de santé, lors de la prise en charge de cette personne. Des règles très strictes de prise en charge ont d'ores et déjà été édictées pour prévenir ce risque et gérer la prise en charge de toute personne rapatriée infectée.





## QUESTIONS – RÉPONSE SUR LA MALADIE A VIRUS EBOLA

### Existe t'il des traitements contre la maladie à virus Ebola ?

Il n'existe pas de traitement spécifique de cette pathologie. Actuellement, les soins consistent en une réhydratation de soutien par voie orale ou intraveineuse et le traitement des symptômes spécifiques. Toute une gamme de traitements potentiels, y compris des produits sanguins, de thérapies immunitaires et des traitements médicamenteux sont en cours d'évaluation. Aucun vaccin homologué n'est encore disponible, mais on évalue actuellement l'innocuité de deux vaccins potentiels chez l'homme.

### Pourquoi l'épidémie actuelle est elle dangereuse ?

La première épidémie de Maladie à Virus Ebola date de 1976 au Congo. D'autres flambées du virus ont eu lieu en 1979 au Soudan, en 1995 au Congo, en 2000 en Ouganda etc.

L'actuelle flambée en Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Guinée, Libéria, Nigéria, Sénégal) est la plus importante et la plus complexe depuis 1976. Elle surprend par son ampleur (7491 cas et 3439 décès au 06 octobre 2014), sa répartition géographique (5 pays touchés) et les conséquences économiques et sociales qu'elle engendre, pour ces pays qui sortent à peine de conflits et de période d'instabilité politique. Leurs infrastructures et leurs moyens de santé sont largement dépassés et seule une aide internationale importante peut les aider à enrayer ce fléau.

### Où trouver des renseignements fiables sur la maladie ?

L'OMS, le Ministère de la Santé et l'INVS diffusent régulièrement des mises à jour sur l'évolution de la maladie et des recommandations à l'attention des personnes devant se déplacer en Afrique de l'Ouest ([www.who.int](http://www.who.int) ; [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr); [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)).

### Nombre de cas et de décès d'Ebola rapportés à l'OMS au 06/10/2014.

(source OMS)

Pays	Nb cas total	Nb de décès	Létalité observée
Guinée	1199	739	61,6%
Libéria	3834	2069	54,0%
Sierra Leone	2437	623	25,6%
Nigéria	20	8	40,0%
Sénégal	1	0	0,0%



# AGRICULTURE

## LES VENDANGES : UNE ETAPE PRIMORDIALE QUI COMPORTE DE NOMBREUX RISQUES

**La vendange est à la fois l'ultime étape de la culture de la vigne mais aussi la première étape de la production du vin. C'est donc une étape primordiale pour le viticulteur.**

Elle est hélas, non dénuée de risques et les conséquences peuvent être importantes pour la production vinicole.

Parmi ces risques, voici les plus courants que CDH EXPERTISES a eu à gérer et à résoudre :

**a. Pollution du raisin par des produits chimiques.**

Les exemples sont nombreux, mais on peut citer notamment le cas d'une fuite d'huile depuis la machine à vendanger, ou, plus fréquemment, une dérive de produit phytosanitaire homologué ou non. Les conséquences de ce type de pollution dépendent de la surface de vigne touchée et du stade au cours duquel l'incident survient. Plus la survenance est proche de la vendange, plus les conséquences peuvent être onéreuses.

En outre, le coût d'un tel sinistre va dépendre de l'atteinte ou non du rendement de production par le viticulteur.

**b. Une pollution du vin lors de la filtration.**

Lorsque le niveau sanitaire des raisins est médiocre et que la pression bactérienne est élevée, certains vigneron procèdent à une filtration du jus de raisin fraîchement récolté, afin de détruire les microorganismes. Lors de cette opération, le vin peut être pollué par un produit chimique ou organique si la machine n'est pas bien rincée ou si les filtres ne sont pas bien entretenus.

Ce genre de sinistre peut toucher des gros volumes de vin et peut engendrer une perte financière importante pour le producteur.

**c. Une pollution du vin lors de son stockage en cuve**

Il arrive, bien que de plus en plus rarement, que du vin stocké en cuve soit pollué par des molécules chimiques, qui migrent des parois. Cela peut notamment se produire si les matériaux composant la paroi de la cuve ne sont pas parfaitement hermétiques.

Ce genre de sinistre peut toucher des gros volumes de vin et peut engendrer une perte financière importante pour le producteur.

Quel que soit le type de sinistre, une intervention rapide et circonstanciée de l'expert est nécessaire pour à la fois constater les désordres mais aussi discuter des mesures de sauvetage à prendre éventuellement.

Notre implantation au cœur des bassins de production est aujourd'hui garante, pour la compagnie, que toutes les missions reçues sont gérées de manière efficace.

Article rédigé par S. PERRIN ■



**NOUVELLE TECHNOLOGIE : COMMENT REDUIRE LE COUT DES EXPERTISES TOUT EN AMÉLIORANT LEUR EFFICACITE**

L'expertise en Responsabilité Civile ou l'expertise en Protection Juridique nécessite bien souvent une première réunion de travail avec l'assuré pour mieux appréhender le dossier. Aujourd'hui, grâce à des technologies innovantes comme la 4G, l'internet haut débit et des logiciels comme SKYPE ou FACETIME, il est possible de préparer par visioconférence une réunion d'expertise.

Actuellement, les dossiers avec les industriels se prêtent le mieux à ce type de pratique. Mais l'arrivée prochaine de la 4G sur la plupart des téléphones mobiles devrait rapidement permettre d'appliquer le même type de méthode à l'expertise de particulier.

D'ores et déjà, CDH EXPERTISES met en place ce type de pratique pour limiter les déplacements, tout en améliorant l'efficacité de gestion des dossiers.

Article rédigé par P. BAUDIN ■